

JEU - CONCOURS
Salon cousu de fil rouge 2025
Règlement jeu et tirage au sort

Article 1 – Organisation

Le présent tirage au sort est organisé par EVODIA en partenariat avec L'astucieuse – Margaux JOSSO, dans le cadre du salon cousu de fil rouge qui se déroulera du vendredi 21 novembre au dimanche 23 novembre à la Rotonde de Thaon-les-Vosges.

Article 2 – Conditions de participation

La participation est gratuite et ouverte à toutes les personnes présentes sur le salon cousu de fil rouge et souhaitant participer. Chaque participant devra répondre correctement à au moins 2 questions sur les 3 posées pour pouvoir déposer son bulletin dans l'urne et peut-être remporter le lot. Les participants ont la possibilité de recommencer et de retenter leur chance. Un seul bulletin par personne est autorisé.

Article 3 – Modalités du tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu à l'issue du salon cousu de fil rouge, le 25 novembre 2025. Un bulletin sera tiré aléatoirement dans l'urne.

Article 4 – Dotation

La dotation consiste en un accompagnement de rangement de dressing (home organising) avec l'Astucieuse – Margaux JOSSO.

La prestation comprend :

Étape 1 : 4 heures d'intervention dans votre dressing

- Tri méthodique
- Désencombrement
- Rangement et catégorisation des vêtements/astuces

Étape 2 : Désencombrement

Étape 3 : Suivi et pérennisation

Compte-rendu écrit détaillant les différentes astuces pour maintenir votre organisation sur le long terme.

Article 5 – Désignation des gagnants

Le bulletin gagnant sera tiré au sort aléatoirement directement dans l'urne. Le gagnant devra répondre à l'appel ou au mail d'Evodia dans les 48 heures pour valider son gain. En cas d'absence de retour dans ce délai, un nouveau tirage sera effectué pour désigner un autre gagnant.

La remise des lots n'entraînera aucun frais pour le(s) gagnant(s).

Article 6 – Remise des lots

La date de l'accompagnement sera à définir conjointement avec L'Astucieuse – Margaux JOSSO. Les lots sont nominatifs, non échangeables et non remboursables.

Article 7 – Responsabilité

EVODIA se réserve le droit d'annuler, reporter, écourter ou modifier le tirage au sort en cas de force majeure ou d'empêchement indépendant de sa volonté. Sa responsabilité ne saurait être engagée si, pour une raison quelconque, le tirage ne pouvait se dérouler comme prévu.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au tirage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Ce règlement est consultable sur demande le jour de l'événement auprès des organisateurs et en continu sur le site d'Evodia : www.evodia.org

Article 9 – Informations sur la protection des données

Le consentement des participants sera impérativement requis si des données à caractère personnel venaient à être collectées dans le cadre de ce jeu-concours : dans un but statistique pour connaître l'identité du participant et le rayonnement géographique du l'action support du jeu-concours.